

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 9 JUIN 2014 À 18H00 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire suppléant Gilles Girard, Madame la conseillère Sylvie Beaumont, Messieurs les conseillers : Lucien Boily, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

ABSENCES MOTIVÉES : Monsieur le Maire Marc Asselin et monsieur le conseiller Jocelyn Fradette.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT GILLES GIRARD.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Guy Simard, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18H00 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL D'ALMA – DEMANDE D'AUTORISATION DE PERMIS D'ALCOOL – ACTIVITÉS 2014 **352-17-2014**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa programmation estivale, la Société de développement commercial d'Alma (S.D.C. d'Alma) organise les activités suivantes, qui se dérouleront au centre-ville :

Dates :	Nom de l'événement :	Lieux :
23 juin 2014	Fête nationale	Scène Bell
28 juin 2014	Wake dans' rue	Boulevard des Cascades
1 ^{er} juillet 2014	Fête du Canada	Scène Bell
22, 23 et 24 août 2014	Fête de la Chasse	Rue Sacré-Cœur Ouest
29, 30 et 31 août 2014	Sacré-Bleues Molson EX	Scène Bell

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de ces activités, la Société de développement commercial d'Alma désire faire une demande pour l'obtention des permis de vente d'alcool pour ces journées d'activités;

CONSIDÉRANT QU'elle sollicite l'accord de la Ville d'Alma pour la présentation de cette demande, avec, si possible, l'autorisation de vendre des boissons gazeuses et des boissons alcoolisées dans des cannettes au lieu de verres en plastique;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"que la Ville d'Alma autorise et appuie la Société de développement commercial d'Alma à présenter à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec la demande pour l'obtention des permis d'alcool requis pour la tenue des activités ci-haut mentionnées au centre-ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IMMOBILISATIONS 2014 – DIVERS TRAVAUX POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET D'IMMOBILISATIONS #006 **353-17-2014**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma désire exécuter divers travaux pour le Service des travaux publics pour 2014 prévus au projet d'immobilisations #006, incluant notamment les travaux suivants :

- Surveillance, administration et imprévus;
- Réfection des trottoirs et bordures;
- Réparations intensives de pavage;
- Réfection chemin de la Grande-Ligne;
- Réfection de l'avenue Guérin (du 390 à la rue Arseneault);
- L'avenue Eymard (de Bourgeois à Goyer);
- Réfection du chemin du Foyer;
- Réfection de la rue Orléans;
- Réfection de la rue Sacré-Cœur Est (du 788 au boulevard Auger);
- Réfection de la Côte du Collège;
- Réfection de la rue Lévesque;
- Réfection de la rue des Pensées;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ces travaux seront préparés par le Service technique de la Ville d'Alma et que les coûts de ces travaux sont estimés à 1 650 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c T-14)*, le conseil municipal peut ordonner des travaux de construction ou d'amélioration par résolution lorsqu'il pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"de décréter les travaux ci-haut mentionnés et décrits au projet d'immobilisations #006;

d'autoriser le conseil à exécuter ou faire exécuter ces travaux ainsi qu'à faire les dépenses requises, jusqu'à concurrence d'une somme de 1 650 000 \$, le tout conformément aux estimations produites par le Service des travaux publics en date du 4 juin 2014, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

à cette fin, d'autoriser le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 1 650 000 \$, incluant les dépenses contingentes et, pour se procurer cette somme, à approprier, à même le budget disponible des activités financières prévues à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2014, une somme jusqu'à concurrence de 1 650 000 \$."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IMMOBILISATIONS 2014 – DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS 2014 – 354-17-2014
PROJET D'IMMOBILISATIONS #008

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma désire exécuter divers travaux dans le cadre des développements résidentiels 2014 prévus au projet d'immobilisations #008, incluant notamment les travaux suivants :

- Surveillance, administration et imprévus;
- Prolongement des rues de Nices et d'Angoulême;
- Prolongement de la rue Dubose;
- Ouverture de l'avenue Frontenac;
- Prolongement de la rue Ouimet;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ces travaux seront préparés par le Service technique de la Ville d'Alma et que les coûts de ces travaux sont estimés à 141 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c T-14)*, le conseil municipal peut ordonner des travaux de construction ou d'amélioration par résolution lorsqu'il pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"de décréter les travaux ci-haut mentionnés et décrits au projet d'immobilisations #008;

d'autoriser le conseil à exécuter ou faire exécuter ces travaux ainsi qu'à faire les dépenses requises, jusqu'à concurrence d'une somme de 141 000 \$, le tout conformément aux estimations produites par le Service des travaux publics en date du 4 juin 2014, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

à cette fin, d'autoriser le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 141 000 \$, incluant les dépenses contingentes et, pour se procurer cette somme, à approprier, à même le budget disponible des activités financières, prévu à cette fin au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice 2014, une somme jusqu'à concurrence de 141 000 \$."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – FOURNITURE D'ARBRES 2014 - PHASE 2

355-17-2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 122 arbres «Qualité provinciale» 2014 Phase 2, les soumissions suivantes ont été reçues le 2 juin 2014:

Soumissionnaires :	Prix – taxes et transport inclus
Pépinière Delisle enr. – Alma	14 009,00 \$
Lachance Asphalte 1987 enr. – Alma	14 169,21 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"d'accorder le contrat pour la fourniture de 122 arbres «Qualité provinciale» 2014 Phase 2 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Pépinière Delisle enr." d'Alma, pour un montant de 14 009,00 \$, taxes et transport inclus, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au règlement 233-2014."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

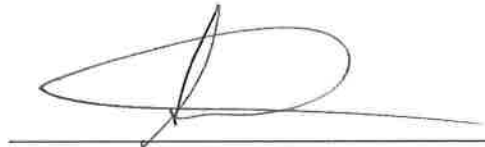
356-17-2014

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.



greffier



maire